



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

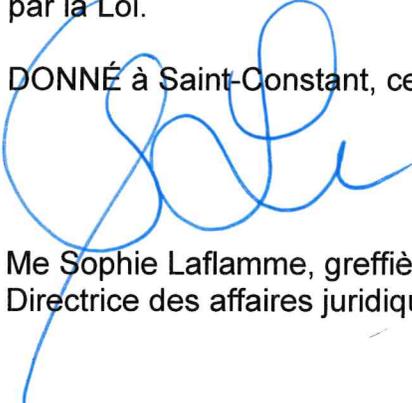
AVIS DE RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1818-23

Avis est donné par la soussignée, aux personnes intéressées que, conformément à la résolution numéro 281-05-23 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 30 mai 2023, le projet de règlement suivant a été abrogé et remplacé :

- 1818-23 modifiant le règlement numéro 1804-23 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux, afin de modifier les éléments relatifs à la contribution.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 20 juin 2023.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques